

L'ACTION

DE CHARLES LE CHAUVE

vis à vis de la Bretagne

de 843 à 851

Au cours de ces huit années le tout jeune roi de *Francia Occidentalis* (1) dirigea par cinq fois son ost vers la Bretagne. Toutefois, rien ne permet d'affirmer que l'armée ait jamais pénétré dans la Bretagne carolingienne. Ce qui est connu de son théâtre d'opérations, emplacements des cantonnements ou champs de bataille, se limite à l'ancienne marche de Bretagne, vaste circonscription qui, jusqu'en 831, avait englobé les comtés de Nantes, Rennes et Vannes, la prééminence militaire étant ordinairement accordée au comte de Nantes. Passée cette année-là, certains textes utilisent encore la formule de marche de Bretagne, bien que l'exercice du commandement eût été entièrement réaménagé dans la région. En effet, Lambert, comte de Nantes et préfet de la marche, joua aux côtés du comte Matfrid un rôle de premier plan dans la révolte des fils de Louis le Pieux, Lothaire, Pépin d'Aquitaine et Louis le Germanique, contre leur père, depuis son début au mois d'avril 830 jusqu'à ses ultimes soubresauts de l'été 834. Dès 832 l'empereur le remplaça par Ricouin, précédemment comte de Poitou ; aucune information n'a subsisté sur le ou les titulaires du comté de Rennes ; en revanche Gui, comte de Vannes, resté fidèle, fut appelé auprès de l'empereur qui, lors

(1) Charles atteignit ses vingt ans le 13 juin 843, quelques jours après la bataille de Messac ; né le 13 juin 823, il avait épousé le 13 décembre 842 Ermentrude, fille d'Eudes comte d'Orléans, Karl Ferdinand WERNER, *Die Nachkommen Karls des Grossen bis um das Jahr 1000*, dans *Karl der Grosse*, t. IV, *Das Nachleben*, Dusseldorf, 1967, table 1 et page 447, n° 16.

de l'assemblée réunie en mai 831 à Ingelheim, lui donna pour successeur Noménoé (2).

Ces désignations consacrent le démembrement de l'ancienne marche de Bretagne. La primauté était désormais reconnue au Vannetais ou Broerec dont le titulaire fut investi, à tout le moins en 834, 837 et 839, des fonctions de *missus imperatoris in Britannia*. C'est-à-dire que, conformément aux pratiques administratives de l'époque, la Bretagne et le comté de Vannes constituaient un seul *missaticum* (3). Le comté de Nantes, où la famille de Lambert s'était auparavant solidement implantée, ne jouait plus qu'un rôle second. Les diverses tentatives de règlements successoraux ébauchées par Louis le Pieux ne semblent pas avoir remis en cause ce nouvel équilibre politique. Après sa mort, le 20 juin 840, la fidélité des Bretons parut vacillante. Finalement au printemps de 841, Charles le Chauve se rendit au Mans pour recevoir la soumission de Lambert, que nous appellerons Lambert III, fils probable de l'ancien comte de Nantes, Lambert II, qui avait reçu de Lothaire le duché de Spolète avant sa mort en 837. En même temps, le roi s'enquit auprès de Noménoé, duc des Bretons, pour savoir s'il voulait se soumettre ; celui-ci, se rangeant au conseil de la majorité des siens, envoya des présents à Charles et promit par serment qu'il le servirait désormais avec fidélité (4). Le décès du comte de

(2) Partant d'une étude encore inédite de K.F. WERNER, MM. Pierre RICHE, dans *Histoire de la Bretagne*, publiée sous la direction de Jean DELUMEAU, Toulouse, 1969, 1 vol. in 8° (*Coll. Univers de la France*), pages 130-131, et Guy DEVALLY, dans *Histoire de Rennes*, publiée sous la direction de Jean MEYER, Toulouse, 1972, 1 vol. in 8° (*Coll. Univers de la France, série Histoire des villes*), page 70, adoptent une chronologie analogue. L'exposé des faits, leur enchaînement, leurs conséquences institutionnelles inclus dans la présente introduction procèdent d'un nouvel examen des sources, détaillé dans un ouvrage actuellement en préparation : *Naissance et formation du duché de Bretagne*.

(3) Sur le caractère général d'une telle pratique sous le règne de Louis le Pieux, cf. François Louis GANSHOF, *Louis the Pious reconsidered*, réédité dans *The Carolingians and the Frankish Monarchy*, Londres, 1971, 1 vol. in 8°, page 267.

(4) NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, éd. Philippe LAUER, Paris, 1926 (*Les classiques de l'histoire de France au moyen âge*, n° 7), II, 5, page 52. Ferdinand LOT, *Nominoé, Erispoé et l'empereur Lothaire*, dans *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907, 1 vol. in 8°, pages 37-38, pensait que cet engagement était feint ; pour le prouver, il notait que Lothaire était plus souvent mentionné que Charles dans les formules de datation d'actes du cartulaire de Redon, *ibid*, pages 34-35. De fait, les dates mêmes de ces actes montrent que le nom de Lothaire est visé lorsque les Bretons sont en froid, sinon en état de révolte, contre Charles.

Nantes Ricouin à la bataille de Fontenoy le 25 juin 841 entraîna une rupture de cet accord. Lambert III fit des démarches auprès du roi pour être investi de l'honneur ainsi vacant, mais Renaud, déjà comte d'Herbauges et titulaire depuis 840 de l'un des trois commandements militaires chargés de la défense de l'Aquitaine, lui fut préféré (5). Or Renaud était apparenté au lignage de Rorgon, comte du Maine, père des deux archichanceliers du roi, Louis et Josselin, ainsi que de Gauzbert, son successeur à la tête du comté du Mans (6). De dépit, Lambert III se retira auprès de Noménoé ; là il dut lui faire mesurer le danger que pouvait constituer pour lui la puissance des Rorgonides qui, tenant le Maine, le Nantais et l'Herbage, l'isolaient du reste du royaume. Cette menace se concrétisa en mai 843, alors que Noménoé était malade, quand Renaud, après avoir réuni une armée importante pour lutter contre les Bretons, les attaqua. La bataille se déroula en deux temps à Messac, sur les bords de la Vilaine qui, sur cette partie de son cours, servait alors de frontière entre les comtés de Nantes et d'Alet et par là-même entre la Bretagne et la Neustrie. Durant le premier engagement, les Bretons,

(5) Les circonstances de cette nomination ne sont plus connues que par la restitution de la chronique de Nantes, que proposa Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, t. II, col. 35-36 et la chronique de Saint-Brieuc compilée entre 1394 et 1410, Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. I, Paris, 1742, col. 18-19. Certaines sources narratives, contemporaines des événements, permettent de contrôler l'authenticité de ce double témoignage. NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, II, 10, page 74, signale que Ricouin, la veille de la bataille de Fontenoy, servit à Lothaire de messager auprès de ses frères ; passé cette date, il disparaît de la scène. Que Lambert se fût retiré auprès de Noménoé est assuré par son rôle au combat de Messac l'année suivante. L'éd. de *La Chronique de Nantes (570 environ-1049)*, Paris, 1896 (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), donnée par René MERLET, ne peut être utilisée qu'avec infiniment de circonspection, car il suivit, pour établir sa restitution, notamment le texte latin de la Chronique de Saint-Brieuc ou la traduction qu'en donna Le Baud, sans s'apercevoir qu'il s'agit trop souvent d'une amplification suspecte. Ce point de vue sera développé dans une étude consacrée aux annales bretonnes.

(6) Cf. sur cette famille, les tableaux généalogiques dressés par Léon LEVILLAIN, *L'archichaplain Ebroin, évêque de Poitiers*, dans *Le Moyen Age*, t. XXXIV, 1923, pages 219-222, K.F. WERNER, *Bedeutende Adelsfamilien im Reich Karls des Grossen*, dans *Karl der Grosse*, t. I, 1965, pages 137-142, spécialement page 138, note 6. Toutefois il nous paraît qu'il faille distinguer de Gauzbert, fils de Rorgon, tué à la bataille de Jengland-Beslé le 22 août 851 ou le lendemain, un autre Gauzbert, dit le tout jeune, comte du Mans qui tua Lambert III le 1^{er} mai 852 ; ce dernier Gauzbert devait être le petit-fils de Rorgon ; cf. *infra*, notes 105 et 107.

commandés par Erispoé, fils de Noménoé, serrés de près, furent contraints de fuir ; mais la venue à l'aide de Lambert, qui traversa la rivière, contraignit à la fuite ceux qui auparavant poursuivaient les Bretons. C'est durant cette seconde phase, le 25 mai, que le comte Renaud fut tué (7).

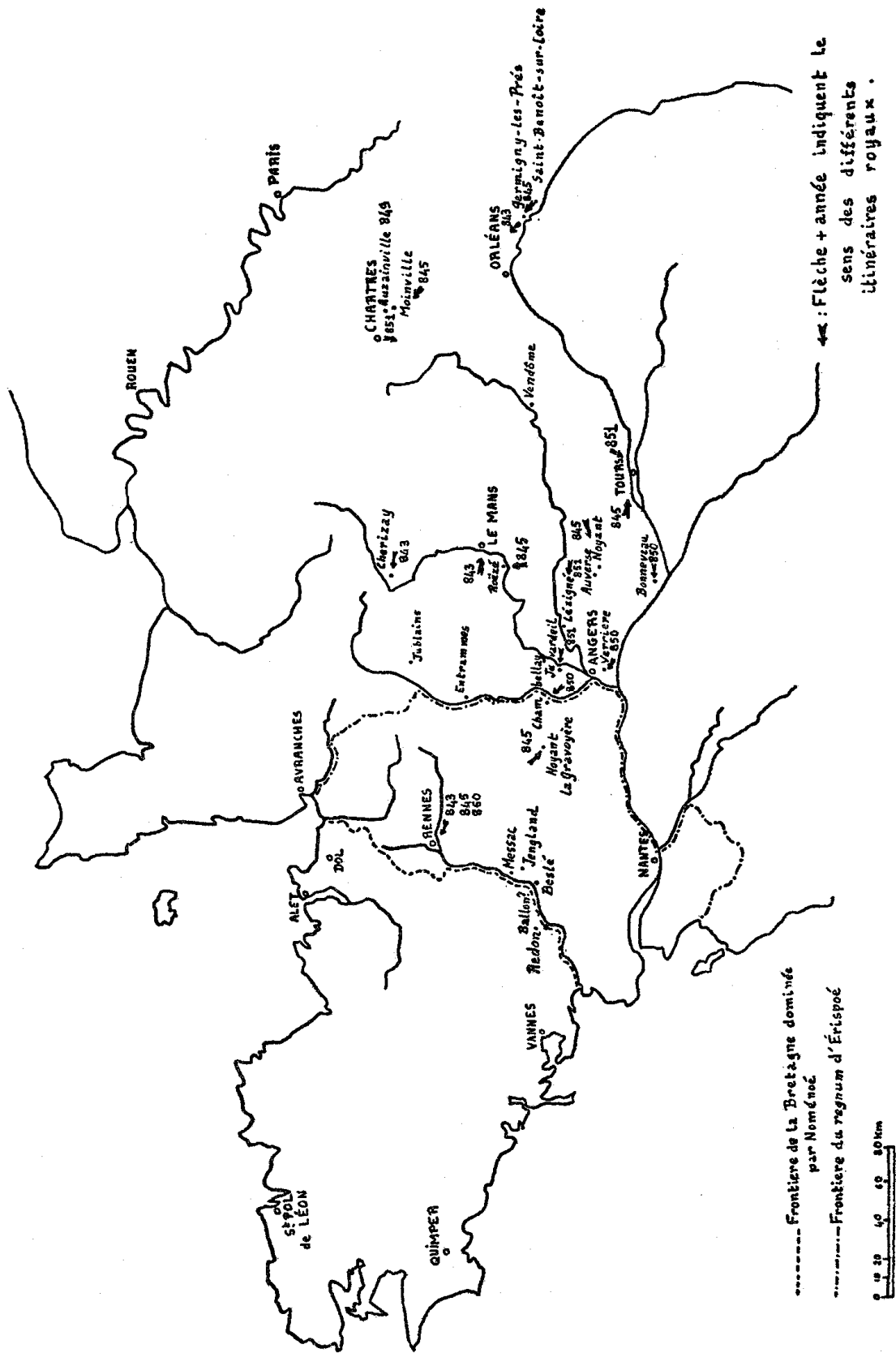
Il ne semble pas que le roi ait ordonné cette expédition, car à ce moment les plénipotentiaires des trois fils de Louis le Pieux arrêtaient le partage de l'Empire que devait consacrer le traité de Verdun, définitivement conclu vers août 843. En réalité, ce furent les démêlés opposant des familles de la haute aristocratie carolingienne qui déclenchèrent les hostilités entre Charles le Chauve et Noménoé (8) ; à ces luttes mit fin la concession en 851 des comtés de Nantes, de Rennes, de la voirie de Retz avec les insignes royaux à Erispoé, fils de Noménoé.

Ce qui subsiste des annales d'alors renseigne bien fragmentairement sur la politique adoptée à l'égard des chefs bretons. Heureusement l'étude des itinéraires suivis par le roi à chacune de ses expéditions vers la Bretagne complète utilement notre information. Ce travail de localisation des étapes du roi et de son armée, jadis entrepris (9), appelle une identification très

(7) La seule relation digne de foi est celle d'un fragment d'annales rédigées entre 875 et 877, que publièrent en dernier lieu R. MERLET au chapitre VI de son éd. de *La Chronique de Nantes* et le chanoine Ch. URSEAU, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, Angers, 1908, 1 vol. in 8° (*Documents inédits sur l'Anjou publiés par la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, V), pages 87-90, n° XL. Cf. sur la date Ferdinand LOT et Louis HALPHEN, *Le règne de Charles le Chauve (Première partie)*, Paris, 1909, 1 vol. in 8° (*Bibl. de l'Ec. des Hautes-Etudes, sc. hist. et phil.*, 175), page 77, note 2 ; dans son récit de la bataille, F. LOT s'interrogeait à juste titre sur l'autorité des récits donnés dans la restitution de la Chronique de Nantes proposée par Dom LOBINEAU, *op. cit.*, col. 35-37, et dans la Chronique de Saint-Brieuc, *op. cit.*, col. 19, chap. IV de l'éd. R. MERLET, pages 8-11.

(8) Ceci ressort du récit de la bataille de Messac ainsi introduit : *...Rainaldus, eximius Karoli dux, genere Aquitanicus, Nanneticæ urbis comes, multa propinquorum et amicorum manu collecta contra Brittones, super fluvium Vicenomiâ in loco qui dicitur Meciacus, dimicat...*, éd. Ch. URSEAU, *op. cit.*, page 88.

(9) Cette recherche ébauchée par R. MERLET, *Guerres d'indépendance de la Bretagne sous Nominoé et Erispoé (841-851)*, extrait de *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. VI, 1891, pages 5-16, 89-104, avait été menée de façon systématique dans *Le règne de Charles le Chauve* de F. LOT et L. HALPHEN. Les éditions critiques du *Recueil des actes de Charles II Le Chauve, roi de France*, ...publié ... par Georges TESSIER, Paris, 1943-1955, 3 vol. in 4° (Collection des *Chartes et diplômes...* publiés par ... l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres) et des *Annales de*



Carte des déplacements de Charles le Chauve vers la Bretagne de 843 à 851

exacte des données topographiques contenues dans les formules de datation des diplômes royaux promulgués au cours de ces déplacements. Un coup d'œil sur l'action royale permet de déceler un changement dans les objectifs militaires successivement adoptés par Charles. Durant une première période couvrant les années 843 à 846, le roi se proposa de restaurer l'ordre troublé par la mort de Renaud, comte d'Herbauge et de Nantes, que suivit à un mois d'intervalle la prise de cette ville et son sac par les Normands. Dans une seconde, après un répit d'à peine plus de deux ans, Noménoé ayant envahi l'Anjou, Charles s'efforça de neutraliser par des contre-offensives ces incursions vers le centre de son royaume.

Ces considérations orientent vers un triple objectif : accompagner le roi dans ses expéditions offensives, puis le suivre dans ses campagnes défensives, enfin interpréter le choix de ses différents itinéraires.

I

De 843 à 846, le roi s'est avancé par trois fois vers la Bretagne, presque toujours à la même saison.

En 843, alors que le comte Renaud était mort le 25 mai, Charles ne put intervenir dans l'ouest qu'après la conclusion du traité de Verdun au mois d'août (10) et la tenue d'une assemblée générale à Germigny-des-Prés, dans l'Orléanais, en septembre ou début octobre (11). De là il se porta sur Rennes où, le 13 novembre, il concédait à son fidèle Aton des biens situés en Bessin et dans l'*Otlinga Saxonia* ; la donation fut faite sous les tentes auprès de Rennes, preuve que l'armée cantonnait sous les murs de la ville (12). Aucune indication ne subsiste sur le but précis de la campagne.

Saint-Bertin publiées ... par Félix GRAT, Jeanne VIELLIARD et Suzanne CLEMENCET avec une introduction et des notes par Léon LEVILLAIN, Paris, 1964, 1 vol. in 8° (*Société de l'histoire de France*), permettent de réviser certaines interprétations.

(10) L. HALPHEN, *Le règne de Charles le Chauve*, pages 63-67.

(11) F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, pages 85-86.

(12) *Actum in tentoriis prope Redonis civitate*, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 71-73, n° 28. Le libellé de cette formule ne permet en rien d'affirmer que le roi assiégeait la ville comme le soutint F. LOT, *op. cit.*, page 87 et la note 3.

On sait simplement qu'un diplôme synodal en faveur de la communauté établie au lieu-dit *Curbionis*, probablement Belhomert (13), souscrit par les évêques réunis à Germigny-des-Prés, fut confirmé le 14 octobre. Le privilège royal est ainsi daté : *Actum Carisiaco villa sancti Salvatoris* (14). Frappé de l'identité de ce toponyme avec celui du palais royal de Quierzy-sur-Oise, Lot pensa finalement qu'il s'agissait d'une faute du copiste qui fit connaître l'acte et qu'en réalité il fallait y reconnaître le domaine de *Catiacus*, forme latine de Chazé-sur-Argos qui aurait été définitivement donné avec le domaine voisin de Loiré à l'abbaye de Saint-Sauveur de Prüm par Charlemagne, le 17 février 797 (15). L'appartenance au saint Sauveur attestait cette identification qu'aurait encore renforcée la tenue au mois d'octobre 843, dans la *Lauriacus villa*, en Anjou, d'un synode qui prononça l'anathème contre quiconque attenterait à la dignité du pouvoir royal (16), situation où se trouvaient justement placés Noménoé et Lambert III. Lot avait adopté cette solution parce qu'il était persuadé que, pour gagner Rennes, il fallait passer par Angers et prendre la voie romaine reliant ces deux villes (17) ; il tenait qu'il n'en

(13) La localisation de *Curbionis* s'avère délicate car le nom semble avoir disparu de la toponymie de la région. F. LOT pensait qu'il s'agissait de Moutiers-au-Perche, *Sur l'authenticité d'un diplôme de Charles le Chauve en faveur de Moutiers-Saint-Lomer, du 14 octobre 843. Mélanges carolingiens dans Le Moyen Age*, t. XXI, 1908, pages 268-269 ; G. TESSIER penchait pour Corbon, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, page 18, note 1, ce qui est difficilement acceptable puisque le diplôme royal situe le monastère dans le pays de Dreux alors que Corbon a donné son nom au Corbonnais ; dernièrement M. André CHÉDEVILLE optait pour Belhomert, *Chartres et ses campagnes*, Paris, 1973, 1 vol. in 8° (*Publication de l'Université de Haute-Bretagne*, I), page 408, note 63 et l'index. Belhomert, Eure-et-Loir, arrond. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe.

(14) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 67-71, n° 29.

(15) *Pippini, Carlomanni, Caroli Magni Diplomata*, éd. A. DOPSCH, J. LECHNER, M. TANGL, *M.G.H., Diplomata Karolinorum*, t. I, 1906, 1 vol. in 4°, pages 242-244.

(16) *Capitula in synodo acta, quae habita est apud Lauriacum in pago Andegavensi anno DCCCXLIII Incarnationis domini nostri Iesu Christi, mense octobri, indictione VII*, spécialement n° 14-15, *Capitularia Regum Francorum*, éd. A. BORETIUS et V. KRAUSE, t. II, *M.G.H.*, page 402.

(17) *Le règne de Charles le Chauve*, pages 86-87, 90 ; cf. également *Mélanges carolingiens, IX Sur l'authenticité d'un diplôme de Charles le Chauve en faveur de Moutiers-Saint-Lomer, du 14 octobre 843*, dans *Le Moyen Age*, t. XXI, 1908, pages 266-268.

existait pas entre Le Mans et Rennes (18). Seulement, il s'agit là d'approximations qui ne peuvent être retenues. La forme latine donnée dans le second quart du XII^e siècle au nom de Loiré est trop différente de celle que Lot lui attribuait pour le IX^e. Entre 1125 et 1139, Guillaume, seigneur de Pouancé et de La Guerche, de qui Loiré dépendait, concédait à l'église d'Angers et à son évêque Ulger tout ce que leur avaient donné Bernard de Bouillé et son fils Silvestre *in territorio Loreziacensi* (19). Surtout Loiré, comme Chazé-sur-Argos, appartenait au IX^e siècle, non à l'Anjou, mais au Nantais (20) ; les actes du synode spécifient qu'il avait été tenu *apud Lauriacum in pago Andegavensi*, où il est possible de reconnaître l'actuel Laurière, lieu-dit de la commune de Feneu, situé en bordure de la Mayenne au nord d'Angers (21). Quant à la *villa nuncupata Catiaco* du diplôme de Charlemagne, c'est très vraisemblablement Chouzé-sur-Loire (22), sis sur la rive gauche de la Loire, au sud de Bourgueil, qui faisait partie de l'Anjou.

Pour en revenir au *Carisiacus* du précepte de 843, Lot eut tort de conclure à une faute de copiste, car c'est un toponyme assez fréquent. Dans la vaste région traversée par Charles pour aller de Germigny à Rennes deux paroisses portent, sous une forme romane, ce nom : Chérizy, à l'est de Dreux et Chérizay situé à huit kilomètres à vol d'oiseau d'Alençon vers le sud. Conscient d'une confusion possible entre ce *Carisiacus* et le palais royal de Quierzy-sur-Oise, le rédacteur de l'acte le qualifie *villa sancti Salvatoris*, qui peut être compris de deux façons : domaine comptant une église placée sous l'invocation du saint Sauveur ou domaine appartenant au saint Sauveur. De toute façon, la précision est d'importance, car elle autorise une identification certaine. Proposer Chérizy, près de Dreux, était au premier abord séduisant, puisque le monastère de Corbion, bénéficiaire du diplôme et identifié avec Belhomert, s'en trouvait éloigné de deux journées de marche au maximum. Mais comme l'église

(18) F. LOT, *Vivien et Larchamp*, dans *Romania*, 35^e année, 1906, page 270.

(19) *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, éd. Ch. URSEAU, pages 217-218, n^o CXXX.

(20) Cf. *infra*, page 30.

(21) Maine-et-Loire, arrond. d'Angers, cant. de Tiercé.

(22) Indre-et-Loire, arrond. de Chinon, cant. de Bourgueil.

de Chérizy a pour patron saint Pierre (23), ce n'est donc point là que le roi put confirmer le diplôme synodal des évêques réunis à Germigny. La même impossibilité devrait jouer pour la paroisse de Chérizy, placée qu'elle est sous l'invocation de saint Denis (24). Seulement comme elle est énumérée parmi les biens concédés entre 951 et 971 aux chanoines de l'église cathédrale du Mans par l'évêque Mainard (25), il faut déduire qu'elle appartenait auparavant à la mense épiscopale ; or le 21 novembre 834 l'évêque du Mans Aldric avait consacré le nouveau chœur de la cathédrale et son autel en l'honneur du saint Sauveur, de Notre-Dame, des saints martyrs Gervais et Protais, ainsi que de saint Etienne (26). C'est donc à bon droit que le notaire Jonas, en rédigeant la formule de datation du privilège, précisait que Chérizy appartenait au saint Sauveur.

Cette localité se trouve sur l'ancien tracé de la voie romaine reliant Jublains à Ver, où celle-ci rejoignait la voie du Mans à Evreux (27). Le roi, venant de Germigny, dut passer par Orléans, d'où plusieurs trajets s'offraient pour gagner Chérizy (28) ; de

(23) Une bulle d'Adrien IV, du 16 mai 1158, en faveur de la collégiale Saint-Etienne de Dreux, énumère parmi ses possessions *l'ecclēsia sancti Petri de Carisiaco*, cartulaire de Saint-Etienne de Dreux, Paris, Bibliothèque nationale, ms. lat. 10106, fol. XVIII v°-XIX, JAFFÉ-WATTENBACH, 10409. Chérizy, Eure-et-Loir, arrond. et cant. de Dreux.

(24) *Dictionnaire topographique du département de la Sarthe...*, par Eugène VALLÉE, revu et publié par Robert LATOUCHE, Paris, 1950, 1 vol. in 4°, page 233. Chérizy, Sarthe, arrond. de Mamers, cant. de Saint-Paterne.

(25) *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, publiés par les Abbés G. BUSSON et A. LEDRU, Le Mans, 1901, 1 vol. in 8° (*Archives historiques du Maine*, II), *Gesta domni Mainardi episcopi*, page 351.

(26) *Prescripto videlicet anno Incarnationis Domini nostri Jhesu Xpisti [834], undecimo quoque kalendarum decembrium die, sollempniter consecravit jam dictus Aldricus pontifex absidam matris et senioris civitatis aecclēsiae, quam a novo fundavit... Jam dictam quippe absidam una cum praefato altari consecravit in honore sancti Salvatoris et sancte Dei genitricis Marie, et sanctorum martirum Gervasii et Prothasii, sed et sancti Stephani...*, *ibid.*, *Gesta domni Aldrici episcopi*, page 303.

(27) André BOUTON, *Le Maine, histoire économique et sociale des origines au XIV^e siècle*, Le Mans, 1962, 1 vol. in 8°, pages 50-51, carte des vestiges gallo-romains du Maine, page 53, carte du Maine du V^e au X^e siècle, page 112. Jacques BOUSSARD, *La seigneurie de Bellême aux X^e et XI^e siècles*, dans *Mélanges... Louis Halphen*, Paris, 1951, 1 vol. in 8°, page 50, note 3.

(28) André CHÉDEVILLE, *Chartres et ses campagnes*, pages 439-443 et spécialement page 441 la carte des routes dans la région de Chartres au moyen âge.

là, il se rendit très vraisemblablement à Jublains puis Entrammes où la voie romaine du Mans à Rennes passait à gué la Mayenne (29). Pour son retour, le roi emprunta cette dernière voie puisque vers la fin de novembre, il tint une nouvelle assemblée à Coulaines, domaine situé dans les environs immédiats du Mans, au nord (30).

Charles consacra le plus clair de l'année 844 aux affaires d'Aquitaine. Profitant de cet éloignement, Lambert III tuait deux des marquis du roi : Bernard comte de Poitiers, Hervé, fils et successeur du comte Renaud à la tête des comtés d'Herbauge et de Nantes (31) ; de son côté, Noménoé, qui s'était avancé jusqu'au Mans en pillant et brûlant sur son passage, ne fut contraint à se retirer que par l'annonce d'une attaque des Normands à l'intérieur de ses frontières (32). Ces revers, la déroute infligée le 14 juin en Limousin par Pépin II d'Aquitaine à l'armée réunie pour aider le roi qui assiégeait Toulouse forcèrent Charles à entamer des négociations avec Pépin, Lambert et Noménoé ; le principe en avait été arrêté par Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve lors de leur réunion d'octobre à Thionville (33). Devant les menaces d'intervention militaire des trois frères, Pépin et Lambert se soumirent à Charles alors que Noménoé persévérait dans la lutte.

Les premiers temps de la campagne entamée contre lui en 845 sont comparables à ceux de l'expédition de 843. Après une entrevue à Saint-Benoît-sur-Loire en juin ou juillet avec son neveu Pépin II d'Aquitaine, venu prêter serment de fidélité moyennant reconnaissance de son autorité sur l'Aquitaine excepté

(29) A. BOUTON, *op. cit.*, pages 49-52 ; André CHASTAGNOL, *Hypothèses sur la localisation de Vagoritum et sur la Diablintie méridionale*, dans *Mélanges offerts à Roger Dion* (n° spécial de *Caesarodunum*, IX bis), Paris, 1974, 1 vol. in 8°, pages 373-374 et les cartes pages 368-369.

(30) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 73-74, n° 29, F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, pages 90-95. Coulaines, Sarthe, arrond. et cant. du Mans.

(31) *Annales de Saint-Bertin*, page 46 ; *Chronicon Aquitanicum*, éd. G.H. PERTZ, *M.G.H. SS*, t. II, page 253.

(32) *Annales de Saint-Bertin*, pages 47-48.

(33) *Ibid.*, pages 48-49 ; F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, pages 113-119, 121-126.

le Poitou, la Saintonge et l'Aunis (34), le roi se dirigea vers Rennes, où il se trouvait le 19 octobre (35). Les diverses interprétations des dates de lieu des diplômes instrumentés de juin à fin octobre s'avèrent incohérentes. Charles se trouvait le 12 août dans la *Mediana villa*, où l'on crut reconnaître Mayenne (36), le 30 août à *Noviomum*, identifié avec Noyen-sur-Sarthe, ce qui fait revenir le roi de plus de cinquante kilomètres en arrière (37), le 1^{er} octobre à *Avegium*, assimilé à Avesé dans le Maine alors que le diplôme situe le domaine en Anjou (38), enfin le 10 octobre à *Rausiacus* (39) confondu tantôt avec Saint-Georges-du-Rozay, près de Bonnétable (40), tantôt avec Roëzé près la Suze-sur-Sarthe, au sud du Mans (41), tantôt avec Rouessé-Vassé (42).

En réalité, il faut retrouver dans la *Mediana villa* Moinville, dont le nom est porté par deux villages beaucerons, Moinville-la-Jeulin et Moinville-la-Bourreau, à proximité de l'ancienne voie d'Orléans à Chartres (43), que le roi avait dû emprunter pour venir de Saint-Benoît-sur-Loire. Il est des plus vraisemblable de reconnaître ensuite dans *Noviomum* Noyant-sous-le-Lude (44),

(34) *Annales de Saint-Bertin*, page 50 ; F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, pages 149-151 ; un diplôme du 13 juin, daté de Saint-Benoît-sur-Loire, atteste la présence du roi durant cette période, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 201-204, n° 71.

(35) *Ibid.*, pages 217-219, n° 77.

(36) *Ibid.*, pages 205-206, n° 73.

(37) *Ibid.*, pages 206-209, n° 74. Noyen-sur-Sarthe, Sarthe, arrond. de La Flèche, cant. de Malicorne.

(38) *Ibid.*, pages 210-213, n° 75. Avesé, Sarthe, arrond. de La Flèche, cant. de Brûlon.

(39) *Ibid.*, pages 214-217, n° 76.

(40) LÉON LEVILLAIN, *Etude sur les lettres de Loup de Ferrières*, dans *Bibliothèque de l'École de Chartres*, t. LXIII, 1902, page 74. Saint-Georges-du-Rozay, Sarthe, arrond. de Mamers, cant. de Bonnétable.

(41) F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, page 152, note 1. Roëzé, Sarthe, arrond. du Mans, cant. de La Suze-sur-Sarthe.

(42) L. LEVILLAIN, *La marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes*, dans *Annales de Bretagne*, t. LVII, 1951, page 102, note 53. Sarthe, arrond. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume.

(43) Cf. sur la voie romaine A. CHÉDEVILLE, *op. cit.*, page 440. Moinville-la-Bourreau, Eure-et-Loir, arrond. de Chartres, cant. de Voves, com. de Réclainville ; Moinville-la-Jeulin, Eure-et-Loir, arrond. de Chartres, cant. d'Auneau.

(44) Maine-et-Loire, arrond. de Saumur.

dans *Avegium* Auverse qui a le mérite d'être en Anjou (45), enfin de se ranger pour *Rausiacus* à l'identification proposée par F. Lot : Roëzé, sur la Sarthe, d'où Charles put gagner Rennes par l'antique voie qui reliait cette ville au Mans.

De Rennes, où il était encore le 19 octobre, le roi se rendit en deux jours dans une *Noviens villa*, où il expédia sur la prière d'Ebrouin, évêque de Poitiers, deux diplômes en faveur de Saint-Maur-de-Glanfeuil (46). Il s'agit très probablement de Noyant-la-Gravoyère situé à proximité de l'ancienne voie romaine d'Angers à Rennes (47). Noyant est distant d'environ quatre-vingt kilomètres de cette cité, or une étape quotidienne d'une quarantaine de kilomètres est possible pour l'époque (48). Charles le Chauve dut rester pendant l'automne dans cette région des confins du Nantais. Là parvint l'information qui fit remettre l'entrevue qu'il devait avoir le 11 novembre à l'abbaye de Saint-Martin de Tours avec certains de ses fidèles, dont Loup, abbé de Ferrières. Ce dernier, qui fait connaître le rendez-vous et son contre-ordre, l'expliquait ainsi dans une lettre adressée entre le 12 et le 22 novembre à l'archevêque de Sens Wénilon : les Bretons qui, contre leur habitude, s'étaient divisés, appelèrent notre roi du côté de la Bretagne, afin que la faction qui se prononçait contre Noménoé pût faire défection sans crainte en sa faveur (49). Cette nouvelle

(45) Maine-et-Loire, arrond. de Saumur, cant. de Noyant.

(46) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 219-223, n° 78-79.

(47) Cf. sur cette voie Paul BANÉAT, *Etudes sur les voies romaines du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1928, pages 30-34 (extrait des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. LIV, 1927) ; deux tracés sont proposés en Anjou par Combrée ou par Chatelais dans le nouvel atlas historique de l'Anjou publié sous la direction de Robert FAVREAU, *Atlas historique français. Le territoire de la France et de quelques pays voisins. Anjou, Monumenta historiae Galliarum*, 1973, 2 vol. in fol., t. I, planche III n° 3. Noyant-la-Gravoyère, Maine-et-Loire, arrond. et cant. de Segré.

(48) Cf. *infra*, page 28 et les notes 108 et 109.

(49) *Cur autem, sicut constituerat dominus noster rex, ad sanctum Martinum non accesserit, haec, ut nuntii nostri retulerunt, causa fuit, quod Britanni, sibi praeter solitum dissidentes, regem nostrum Britanniam versus evocaverunt, ut pars, quae contra Nomenoium sentiebat, ad eum tuto deficeret.* LOUP DE FERRIÈRES, *Correspondance*, éd. L. LEVILLAIN, Paris, 1927-1935 (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen-Age*, n° 10), t. I, page 184.

n'était pas un leurre (50) ; ce groupe devait comprendre Lambert III qui se vit en contre-partie reconnaître le titre de comte de Nantes. Le fait est attesté à la fin du mois de décembre où il paraît dans l'entourage royal investi de la dignité comtale (51). Charles, trop confiant, pénétra dans le comté de Vannes avec une armée réduite et à Ballon, en un terrain marécageux, le 22 novembre, les Bretons dominèrent sa troupe (52). L'ampleur de la déroute obligea le roi à se replier en hâte sur le Mans (53) ; la rumeur de sa mort et de celle de l'archichancelier Louis courut même un temps ; Loup de Ferrières qualifie cette défaite de désastre de la chose publique (54).

L'expédition de revanche que Charles le Chauve préparait du Mans au début de décembre 845 fut remise à l'année suivante. Elle intervint après l'assemblée générale réunie à Epernay en juin (55). Entre le 7 août (56) et le 30 octobre 846 (57), le roi se dirigea vers les régions bretonnes ; là il conclut avec Noménoé,

(50) F. LOT parle, à propos de cet appel, de *racontars fallacieux*, *Le règne de Charles le Chauve*, page 154, note 2 ; cela ne ressort pas de la lettre de Loup de Ferrières.

(51) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 227-229, n° 81, cf. H. GUILLOTTEL, *Naissance et formation du duché de Bretagne*.

(52) *Franci Britanniam ingressi propter difficultatem locorum et loca palustria, X° kal. decembris, commisso cum Brittonibus praelio, Brittones superiores inuenti sunt. Les premières annales de Fontenelle*, éd. Dom Jean LAPORTE, *Société de l'histoire de Normandie, Mélanges*, 15° série, Rouen-Paris, 1951, page 79. Sur la date et l'emplacement de la bataille, cf. la mise au point de F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, page 154, note 3. On ne comprend pas que Carlsruh BRÜHL la situe à Ballon, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrond. du Mans, dans la Sarthe, alors en pleine Neustrie, *Fodrum, Gistum, Servitium regis*, Cologne - Graz, 1968, 2 vol. in 8° (*Kölner Historische Abhandlungen*, XIV), t. II, carte n° II.

(53) *Karolus Britanniam Galliae cum paucis minus caute adgressus, deficientibus suis, rebus sinistra fortuna inuersis, Cenomannos festinato reuertitur reparatoque exercitu eandem parat impetere, Annales de Saint-Bertin*, page 51.

(54) LOUP DE FERRIÈRES, *Correspondance*, t. I., pages 186-196, n° 45-46.

(55) *Karolus apud villam sancti Remigii Sparnacum nomine contra morem conuentum populi sui generalem mense iunio habuit ; ...Annales de Saint-Bertin*, page 52.

(56) Ce jour-là, il se trouvait encore au palais royal de Ver, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 238-241, n° 88.

(57) Il se trouvait alors à Saint-Benoît-sur-Loire, *ibid.*, pages 241-242, n° 89.

duc des Bretons, une paix assortie de serments réciproques (58). Ses termes restent ignorés à l'exception de la clause prévoyant l'éloignement de Lambert III des confins bretons (59) ; il fut effectivement pourvu d'honneurs vers la Bourgogne puisqu'il reçut l'abbatiate laïc de Sainte-Colombe de Sens (60). Peut-on reconnaître son successeur à la tête du comté de Nantes dans le comte Gairfridus qui fit périr en 847 le breton Mangilus et ses associés, nouvelle qui parvint au roi dans son palais de Bezu (61) ? Ce Gairfridus est-il le même que le comte Gairardus, abbé laïc de Saint-Serge d'Angers qui obtint de Charles un diplôme pour ce même monastère vers le 1^{er} mars 848 (62) ? Autrement il ne pourrait guère s'agir que d'un comte de Rennes.

Cet accord de paix fut effectivement respecté par le roi puisque jusqu'à l'été de 850 son itinéraire ne le conduisit pas vers la Bretagne. En revanche, l'attitude de Noménoé inquiétait ; aux environs de Noël 846 un parti de Bretons occupait le Bessin et le ravageait (63), ce qui lui valut un avertissement solennel. Le

(58) *Inde partes Britanniae Karolus cum exercitu petens, pacem cum Nomenogio duce Brittonum, interuenientibus hinc et abinde sacramentis, paciscitur. Annales de Saint-Bertin*, page 52.

(59) Ceci est rappelé dans la lettre synodale adressée à Noménoé vers la fin de juillet ou le début d'août 851 : *Eum [Lambert] enim amator pacis, dominus noster rex, etiam ad tuam suasionem removerat a finibus tuis [Noménoé] et aliis honoribus decorauerat. LOUP DE FERRIÈRES, Correspondance*, t. II, page 60, n° 81. Que Loup soit informé de cette clause peut s'expliquer par sa présence aux négociations ; un passage d'une lettre à Marward, abbé de Priim, mentionnant les somptueux festins qui avaient marqué l'expédition de Bretagne dont il revient, pourrait le faire croire : *Nuper a magnificentissimis epulis reversus, hoc est a Britannica expeditione...*, *op. cit.*, t. II, page 68, n° 83. Le ton badin de la missive s'accorde plutôt au climat des accords de 846 qu'à celui de la rencontre d'Angers consécutive au désastre du 22 août 851 auquel L. LEVILLAIN avait pensé, *Etude sur les lettres de Loup de Ferrières*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIII, 1902, pages 312-313.

(60) Il faut le reconnaître dans le Lambert, abbé laïc de Sainte-Colombe de Sens, mentionné par un diplôme de Charles le Chauve du 5 décembre 847 pour cette même abbaye, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 265-267, n° 100.

(61) *Anno DCCCXLVII... Ibi [le palais de Bezu] missi ad dominum regem venerunt, interitum Mangili Brittonis et sociorum ejus nuntiantes, qui a Gairfrido comite interfecti sunt. Les premières annales de Fontenelle*, page 79.

(62) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 282-284, n° 106.

(63) ... : *tamen clam eandem civitatem [Bayeux] propter Brittonum devastationem qui eodem tempore eandem terram occupaverant et multa*

principe en avait été arrêté dans l'un des *capitula* fixant le programme du colloque qui réunit à Meerssen, près de Maestricht, du 2 février à la mi-mars, l'empereur Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve (64). Le second point de la déclaration personnelle de Louis annonce l'envoi de délégués auprès des Bretons dans l'intention de les exhorter à la poursuite du bien commun et de la paix, marquant la volonté de l'imposer qu'ils le veuillent ou non (65). Cette crainte se trouva justifiée puisque Noménoé prit l'initiative des hostilités en 849.

II

Vers la fin d'avril 849, alors que le roi se préparait à gagner l'Aquitaine, Noménoé se jetait sur Angers et les alentours (66). Charles répondit par le rappel de Lambert III à la tête du comté de Nantes (67). C'était chose faite à l'issue de l'assemblée générale tenue en juin à Chartres, lorsque le roi, sur le chemin de l'Aquitaine, séjourne du 21 au 25 juin à Auzainville (68), domaine limitrophe de celui de Moinville où il avait stationné le 12 août 845 (69). Le 25, il accordait à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers un diplôme sur la requête de Lambert, qu'il qualifiait

clade regionem deprimebant... Translatio corporum beatorum Ragnoberti et Zenonis, éd. D'ACHERY, *Spicilegium*, t. II de l'éd. in fol., Paris, 1723, page 128. Sur la date, cf. F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, page 174, note 1.

(64) Sur le premier colloque de Meerssen, cf. F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, pages 171-179. 10. *Ut legati ad ducem Brittonum mittantur, qui de communi erga eos observatione pacis eum commoneant. Capitularia regum Francorum*, t. II, page 70, n° 204.

(65) *Sciatis etiam quia similiter missos nostros ad Brittones mittimus et illos ad communem profectum et pacem hortamur; qui si audierint aut non audierint, cum Dei adiutorio et vestro consilio exinde etiam facere volumus, ibid.*, t. II, page 70.

(66) *Nomenoius Britto consueta perfidia Andegavis et uicina eis circumquaque loca inuadit. Annales de Saint-Bertin*, page 57.

(67) *Nomenoius, tyrannus Brittonum, ad Andegavis urbem accessit et Lamberto comiti reddita est marka. Les premières annales de Fontenelle*, page 83.

(68) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 303-313, n°s 114-117.

(69) Cf. *supra* et la note 43.

illustrer comes noster et rector de ce même monastère (70). La concession de cet abbatiat laïc, tenu auparavant par Ebroin, évêque de Poitiers, assurait au comte des revenus utiles à l'exercice de ses nouvelles fonctions. Charles, en réintégrant à Nantes celui qu'il avait écarté pour satisfaire Noménoé, croyait lui opposer un ennemi irréconciliable. Confiant dans ce choix, le roi consacra son temps jusqu'au mois de novembre à s'imposer en Aquitaine et dans la marche d'Espagne. Rien n'est connu des manœuvres de Lambert durant cette période. Quant à Noménoé les Annales de Saint-Bertin indiquent simplement qu'il se déchaîne selon son habituelle insolence (71), pour discréditer les succès du chef breton et justifier leur silence sur les graves revers subis par le roi, lorsqu'il s'occupa personnellement des affaires de Bretagne en 850 et 851.

Charles apprit, à l'issue du plaid général tenu en juin 850 à Verberie, que le comte Lambert et son frère Garnier, aspirant à un pouvoir indépendant, avaient manqué à la foi jurée et fait alliance avec Noménoé (72). Oublieux des expériences malheureuses de 844-46, le roi conçut son plan de campagne de la même façon.

Il chercha une dernière fois à négocier avec Noménoé vers la fin de juillet et le début d'août, vraisemblablement par l'entremise de Conwoion, abbé de Redon. La dernière tentative de conciliation transparaît dans la lettre synodale à Noménoé, rédigée par Loup de Ferrières au nom des évêques du royaume réunis en Anjou. Après l'énumération des principaux reproches suscités par ses débordements, particulièrement l'accueil réservé à Lambert entré en révolte et encouragé par lui dans cette voie, les évêques l'adjurent de mettre un terme à ses mauvaises actions, de faire le bien pour connaître les joies du Ciel ; ils lui promettent, s'il vient à résipiscence, d'agir auprès de leur prince pieux pour obtenir qu'il veille avec bonté sur ses intérêts et ceux de sa

(70) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 307-310, n° 116.

(71) *Nomenogius Britto consueta sibi insolentia bacchatur. Annales de Saint-Bertin*, page 58.

(72) *Anno DCCCL°, Carolus placitum in Vermeria palatio tenuit in mense iunio... Lambertus comes et Vuarnarius, frater eius, tyrannidem meditates, a fide defecerunt, et Nomenoio tyranno Brittonum se coniunxerunt. Les premières annales de Fontenelle*, pages 83-85.

postérité ; puis, revenant sur son refus de recevoir une lettre du pape Léon IV, ils lui proposent d'envoyer une seconde fois le légat pontifical avec cette lettre, enfin ils notifient tout cela par son entremise aux hommes de Lambert et à tous les Bretons (73). Ce message dut être transmis à Noménoé par Conwoion ; celui-ci se rendit en effet à Bonneveau auprès du roi qui, le 3 août, lui accorda pour son abbaye un diplôme d'immunité (74). La concession de ce privilège, dont Redon n'avait pas encore bénéficié, était un geste de bonne volonté de la part de Charles et confirmait indirectement l'engagement des évêques qui avaient promis d'intercéder auprès du roi le cas échéant. D'un autre côté, c'est le signe que l'abbé d'un monastère situé dans le comté de Vannes, alors dominé par Noménoé, reconnaissait toujours la prééminence royale ; peut-être tenait-il également à se ménager le chef d'une armée qui pouvait encore combattre près de son sanctuaire. De toute façon, ce rôle de négociateur n'était pas nouveau pour Conwoion puisqu'il avait déjà rempli une mission analogue au nom de Noménoé auprès du pape Léon IV en 848 dans l'affaire des évêques bretons accusés de simonie (75). Le roi laissa un délai de réponse au chef breton ainsi qu'à son allié Lambert ; le 7 août, il stationnait aux portes d'Angers dans le domaine de Verrière, distant de sept kilomètres de la ville vers l'est (76).

La démonstration de l'armée royale ne débuta effectivement que le 15 août ; ce jour-là Charles fit étape à Chambellay, domaine situé sur la rive gauche de la Mayenne (77). Sans doute venait-il de pénétrer dans le pays de Nantes, ayant traversé aux

(73) LOUP DE FERRIÈRES, *Correspondance*, t. II, pages 56-64, n° 81. Les évêques précisent notamment à Noménoé : *Id quoque tibi pollicemur, quia, si te Deo restitueris, apud eum intercessores pro peccatis tuis esse cupimus et apud piûm principem nostrum ut tibi tuaeque posteritati benigne consulat, conabimur obtinere*, page 64.

(74) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 348-351, n° 132. Bonneveau, Maine-et-Loire, arrond. et cant. de Saumur, com. de Brain-sur-Allonnes.

(75) F. LOT, *Le schisme breton du IX^e siècle*, dans *Mélanges d'histoire bretonne (VI^e-XI^e siècles)*, pages 76-83 ; *Le règne de Charles le Chauve*, pages 214-216.

(76) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 351-354, n° 133.

(77) *Ibid.*, pages 354-356, n° 134.

environs la rivière qui séparait alors l'Anjou du Nantais (78). De là, il dut suivre l'ancienne voie romaine reliant Angers à Rennes (79). L'absence de diplômes instrumentés entre le 15 août et la fin de l'année empêche de suivre et de dater exactement les évolutions de l'ost royal dans le pays de Rennes. La chronique de Fontenelle relate que, parvenu dans la place, Charles organisa sa défense, mais qu'aussitôt après son départ Noménoé et Lambert, assistés d'une troupe de fidèles, entreprirent son siège ; terrifiée, la garnison capitula et fut reléguée en Bretagne (80). Peu après, les mêmes s'emparaient de Nantes où ils firent prisonnier le comte Amaury, nommé en remplacement de Lambert par le roi (81), et d'autres ; puis ils gagnèrent Le Mans avec une indicible furie ; une fois encore, les grands capturés furent dirigés sur la Bretagne tandis que le reste du peuple était renvoyé désarmé (82). Les forces bretonnes, y compris les partisans de Lambert, ne devaient pas être très nombreuses puisque Noménoé fit détruire une partie des remparts et les portes de Rennes et de Nantes (83). Sans doute craignait-il un retour offensif du roi ou de ses partisans alors qu'il s'avançait vers le centre du royaume ? La réoccupation de ces deux villes par des forces franques pouvait permettre de couper ses lignes de communication avec la Bretagne. Les dispositions militaires adoptées par Charles le Chauve durant les derniers mois de l'année sont ignorées. Au début de 851, il s'efforçait d'arrêter l'avance bretonne vers la *Francia* ; de Chartres, où il se trouvait le 16 janvier (84), il

(78) Cf. *infra*, page 30.

(79) Cf. *supra*, note 47.

(80) *Rex Carolus cum exercitu usque ad Redonas oppidum peruenit, ibique custodiam disposuit. Sed et ab urbe recedente, Nomenoius et Lambertus cum fidelium copia eandem urbem oppugnare moliti sunt. Quo metu territi custodes nostri, in deditioem uenerunt, in Britanniamque exiliati sunt. Les premières annales de Fontenelle, page 85.*

(81) Cette nomination intervint vraisemblablement en juillet, après que le roi eût été informé de la défection de Lambert.

(82) *Ipsis diebus, Amalricus comes et alii plures a Nomenoio duce Brittonum et Lantberto tyranno in Nannetis urbe capiuntur. Indeque ad Cinomannis cum indicibili furia perueniunt, Lantberto tyranno proditore... haec cooperante. Seniores uero capti in Britanniam directi sunt, reliquis populis inermibus reuersis. Les premières annales de Fontenelle, page 85.*

(83) *Nomenoius Redhonas et Namnetis capiens, partem murorum portasque earum destruxit. Chronicon Aquitanicum, éd. G.H. PERTZ, M.G.H. SS, t. II, page 253.*

(84) *Recueil des actes de Charles II le Chauve, t. I, pages 357-359, n° 135.*

se dirigea sur Tours où sa présence est assurée le 16 février (85). Il devait toujours être dans ces parages lorsqu'il apprit le décès de Noménoé survenu le 7 mars à la frontière du pays des Francs (86). Cette dernière précision accrédite le témoignage de Le Baud qui le fait mourir à Vendôme (87). Le Vendômois était situé au sud-ouest de l'évêché de Chartres qui appartenait à la province ecclésiastique de Sens ; pour l'auteur de la chronique de Fontenelle, qui écrivait en Neustrie, ce pays ne dépendait pas du même ressort politique (88).

Cette mort, jugée providentielle (89), rassura suffisamment Charles pour lui permettre de gagner le nord de son royaume ; le 19 avril, il résidait dans son palais de Servais (90). Vers le mois de mai, il rencontra à Meerssen Lothaire et Louis le Germanique. Les trois frères réaffirmèrent leur entente, chacun s'engageant notamment à ne pas accueillir de rebelles sans leur faire rendre raison, une expédition commune étant prévue contre ceux qui resteraient intraitables (91). Louis fut le plus explicite dans sa déclaration personnelle en faisant savoir que chacun

(85) *Ibid.*, pages 359-361, n° 136.

(86) 851. *Nomenoius, jubente Deo, ab angelo iniquitatis nonis martii percussus interiit. Annales Engolismenses* dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, nouv. éd. par L. DELISLE, t. VII, Paris, 1870, page 222. *Anno DCCCLI° Indictione XIII° Nomenoius, dux Brittonum, diuino iudicio malae intentioni finem dedit, sicque in finibus Francorum mortuus est. Les premières annales de Fontenelle*, page 85.

(87) Texte cité par F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, page 223, note 3.

(88) Sur le problème de la frontière entre la *Francia* et la Neustrie, cf. Eugen EWIG, *Descriptio Franciae*, dans *Karl der Grosse*, t. I, pages 142-177 ; Jacques BOUSSARD, *Les destinées de la Neustrie du IX° au XI° siècle*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, XI° année, 1968, page 16.

(89) Ce caractère providentiel est noté dans les chroniques rédigées peu après l'événement : *Anno DCCCLI - Nomenoius jubente Domino ab angelo percussus interiit, Chronicon Aquitanicum*, page 253 ; *Les premières annales de Fontenelle*, cf. *supra*, note 86. Rapidement de telles mentions firent l'objet d'amplifications légendaires ; les *Annales d'Angoulême*, qui procèdent pour partie du *Chronicon Aquitanicum*, précisent que Noménoé fut frappé par l'ange d'iniquité, cf. *supra*, note 86 ; un fragment d'*Annales angevines*, recueilli par Reginon de Prüm, attribue ce rôle vengeur à saint Maurille, *Reginonis abbatis Prumiensis chronicon*, Hanovre, 1890, 1 vol. in 8° (*Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*), pages 79-80.

(90) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I., pages 362-365, n° 137.

(91) *Annales de Saint-Bertin*, pages 60-63 ; *Capitularia regum Francorum*, t. II, pages 72-74, n° 205, spécialement page 73, article 4.

d'entre eux était prêt, partout où il serait nécessaire, au dedans et au dehors de la patrie, à assister son frère en personne ou par l'entremise, soit d'un fils, soit de fidèles par le conseil et l'aide, comme un frère doit agir droitement avec son frère (92). A l'issue de l'entrevue, Charles tint son plaid général annuel à Roucy, puis il annonça une expédition militaire vers la Bretagne (93). La publicité qui, suivant le chroniqueur de Fontenelle, entoura cette déclaration montre que le roi voulait régler définitivement la question bretonne.

Le 3 juillet, il se trouvait *in loco qui dicitur Litnus* (94), où le chanoine Urseau, puis F. Lot avaient reconnu Lezin (95), en Brain-sur-Vilaine, sur la rive droite de la rivière, à une dizaine de kilomètres de Redon vers l'est, donc dans le comté de Vannes. Or les *Gesta sanctorum Rotonensium*, seul texte qui renseigne sur la pénétration extrême de l'armée royale lors de cette campagne, indique qu'elle fut interceptée avant le franchissement de la Vilaine (96). Il doit en réalité s'agir de Lézigné, sis sur le Loir (97), à une quinzaine de kilomètres de Juvardeil où le 16 août Charles fit une donation en faveur d'Anchier,

(92) *Et quia modo Deo adiuvente sic sumus unanimes, sicut per rectum esse debemus, sciatis, quia unusquisque nostrum paratus est, ut suum fratrem, ubicumque necessitas fuerit, et infra patriam et foris patriam aut per se ipsum aut per infantem vel fideles suos et consilio et auxilio sic adiuvet, sicut frater fratri per rectum facere debet. Ibid., page 73.*

(93) *...rex Carolus placitum suum in Rauziaco tenuit, et dona annua suscepit. Inde in Britanniam iter suum indixit. Les premières annales de Fontenelle, pages 85-87.*

(94) *Recueil des actes de Charles II le Chauve, t. I, pages 366-368, n° 139.*

(95) Chanoine URSEAU, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, page 24; F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve*, page 227, note 3, *Encore Vivien et Larchamp. Brève réponse à M. Herman Suchier*, dans *Romania*, 38^e année, 1909, page 600.

(96) *His ita gestis parvo intervallo facto, Karolus rex commovit universum exercitum suum: putabat enim quia posset totam Britanniam armis capere et strages et sectas hominum facere et totam provinciam in suam dominationem perducere. At ubi Erispoe qui tunc Britanniam regebat, haec omnia audivit, iussit et ipse exercitum suum praeparari et mandavit ut omnes parati essent et praeirent eum ultra Visnonie fluvium. Ed. F. LOT, dans *Vivien et Larchamp*, page 276, d'après le ms. nouv. acq. lat. 662, fol. 4 déjà utilisé par Dom MABILLON, *AASS. O.S.B., Saec. IV*, vol. II, page 199.*

(97) Maine-et-Loire, arrond. d'Angers, cant. de Seiches-sur-le-Loir.

religieux de Saint-Aubin d'Angers (98). La concentration de l'armée avait dû être prévue dans cette région, proche de la frontière entre l'Anjou et le Nantais (99). Six jours après, le 22 août, une très grave défaite consacrait l'échec du roi qui avait espéré prendre une revanche sur Erispoé.

Ferdinand Lot a montré de façon péremptoire que cette importante bataille eut lieu sur la rive gauche de la Vilaine, en identifiant un domaine où des Francs qui fourrageaient tuèrent deux des combattants de l'armée d'Erispoé. Il s'agit de Jengland qui domine la Vilaine face à la paroisse de Langon, par où passait la voie romaine de Nantes à Corseul qui franchit la rivière au pont de Beslé (100). La rencontre se déroula sur la frontière, mais dans le Nantais et, selon toute vraisemblance, à proximité de cette voie (101), ce dont nous nous autorisons pour l'appeler bataille de Jengland-Beslé. Il apparaît qu'Erispoé voulait interdire au roi le passage de la Vilaine. Reginon de Prüm fait connaître un récit circonstancié des différents engagements, emprunté à un annaliste angevin de la seconde moitié du IX^e siècle (102). Ils s'étendirent sur trois journées. Le premier

(98) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. I, pages 368-370, n° 140. Juvardeil, Maine-et-Loire, arrond. de Segré, cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe.

(99) Sur les modalités générales de concentration de l'armée carolingienne, cf. François-Louis GANSHOF, *L'armée sous les Carolingiens*, dans *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo*, XV, Spolète, 1968, t. I, pages 116-121.

(100) *Vivien et Larchamp*, pages 262-264. On ne comprend pas qu'il ait ensuite abandonné cette identification et parlé de Juvardeil, *L'art militaire et les armées au moyen-âge*, Paris, 1946, t. I, page 105. Sur cette voie romaine qui vient d'être dégagée à proximité de la Vilaine, cf. Paul BANÉAT, *Étude sur les voies romaines du département d'Ille-et-Vilaine*, pages 61-65, R. SANQUER, *Information archéologique, circonscription de Bretagne*, dans *Gallia*, t. 31, 1973, page 354.

(101) Ceci ressort de la confrontation du passage des *Gesta sanctorum Rotonensium* relatant un incident connexe de la bataille (cf. *supra*, note 100) avec certaines chroniques : un fragment d'Annales angevines recueilli par Reginon de Prüm, mais mal daté, place celle-ci à la frontière de la principauté : *Carolus iterum cum immenso exercitu fines Brittonum intravit, sed minime, ut optaverat, prevaluit ; ...Reginonis abbatis Prumiensis chronicon*, page 80 ; le fragment de Chronique de Fontenelle indique que les prisonniers furent conduits en Bretagne, c'est donc que la bataille s'était déroulée dans l'ancienne marche. *Les premières annales de Fontenelle*, page 87, cf. *infra*, note 105.

(102) *Reginonis abbatis Prumiensis Chronicon*, pages 78-79. Sur la méthode de composition de Reginon, cf. Karl Ferdinand WERNER, *Zur Arbeitsweise des Regino von Prüm*, dans *Die Welt als Geschichte*, 1959,

jour, l'armée royale fut disposée sur deux lignes ; un échelon avancé était constitué de mercenaires saxons — donc recrutés dans le royaume de Louis le Germanique et avec son accord —, qui devaient recevoir le choc d'une cavalerie bretonne très mobile et revenant sans cesse à la charge. Mais à la première attaque, effrayés par les lances des Bretons, ils se replièrent sur la ligne principale ; dès ce moment, l'armée royale, massée en ordre serré, avait perdu l'initiative. Le soir, elle comptait de nombreux morts, un chiffre de blessés plus important et des pertes en chevaux considérables. La fortune du second jour fut pire encore ; de nuit Charles s'enfuit à l'insu des troupes, abandonnant pavillon, tentes et tout le vestiaire royal. Le lendemain matin, l'armée, en apprenant cette nouvelle, fut prise de panique et ne pensa plus qu'à l'imiter ; les Bretons se précipitèrent alors, pillèrent le camp et poursuivirent les colonnes franques en fuite, tuant ou capturant ceux qu'ils rencontraient (103). De grands personnages périrent dont Vivien, comte de Tours et abbé laïc de Saint-Martin de Tours (104), Gauzbert le Jeune, fils de Rorgon, comte du Maine, le comte palatin Hilmerad ; beaucoup furent faits prisonniers et conduits en Bretagne (105).

pages 96-116. Régino a placé arbitrairement sous la date de 860 le récit de la bataille ; A. DE LA BORDERIE a pensé qu'il s'agissait de l'affrontement de Ballon, *Histoire de Bretagne*, t. II, Rennes-Paris, 1898, pages 48-50, 473-474, mais la mention des morts de Vivien, comte de Tours, et de Gauzbert, comte du Mans, prouve qu'il s'agit de celui de 851. La date du 22 août est donnée par le *Chronicon Aquitanicum : Anno DCCCLI... Karolus quarta vice Britannias repetens cum Erispoio filio Nomenoi certamen iniit XI kl. septembris partemque exercitus cum Viviano duce amisit*. M.G.H. SS., page 253.

(103) *Pugna committitur, Saxones, qui conducti fuerant, ad excipiendos velocium equorum anfractuosos recursus in prima fronte ponuntur, sed primo impetu spiculis Brittonum territi in acie se recondunt... Nox superveniens prelium diremit. Multi ex Francis interfecti, quamplurimi vulnerati, innumerabiles equi perierunt. Sequenti die rursus pugna inchoatur, sed graviore infortunio finitur. Quod cernens Carolus nimio terrore dissolutus noctu inscio exercitu clam aufugit, derelicto papillione, tentoriis et omni regio apparatu. Mane facto, cum exercitus fuga lapsum regem comperisset, nimia formidine repletur nihilque aliud nisi de fuga meditatur. Brittones cum clamore irruunt, castra Francorum omnibus divitiis referta invadunt omnemque belli copiam capessunt, fugientia Francorum agmina insecuntur, obvios quosque aut ferro cedunt aut vivos capiunt ; reliquos fuga servavit. Reginonis... Prumiensis chronicon, page 79.*

(104) Cf. *supra*, note 102.

(105) *Commissoque cum Brittonibus bello, fugaci more suorum plurimi Franci perierunt, nobiles comites et duces seu reliqua manus. Inter quos*

Cette défaite fut infiniment plus grave que celle de Ballon. L'accord conclu en 846, autant qu'on sache, ne comportait pas de cession de territoire alors qu'à l'entrevue d'Angers de septembre ou octobre, Erispoé, certes, se commandait au roi, mais recevait en retour tant les insignes royaux que la puissance jadis dévolue à son père ainsi que les pays de Rennes, de Nantes et la voirie de Retz, démembrée du pays d'Herbauges (106). Charles le Chauve concédait officiellement à Erispoé l'usage des *regalia* dont la fortune de la guerre lui avait déjà assuré la possession.

Cette période de huit années de lutte, coupée par une trêve de trois ans, s'achevait en 851 non loin de Messac, où elle avait débuté, par une bataille beaucoup plus importante qui valait au nouveau chef breton de doubler l'étendue du territoire qu'il tenait de son père, d'être investi du titre royal que Noménoé n'avait jamais porté.

Quant à Lambert III, l'un des artisans du succès des armes bretonnes, une nouvelle fois écarté du règlement de paix, il fut obscurément tué le 1^{er} mai 852 dans sa Neustrie natale par le tout jeune Gauzbert, comte du Mans et petit-fils de Rorgon, jadis comte du Mans (107). Les circonstances de cette mort rappellent une fois de plus qu'à l'arrière plan de ces affrontements politiques et ethniques se profilent les luttes d'influence entre grandes familles de l'aristocratie carolingienne.

Gausbertus iuuenis, necnon et Hilmeradus comes palatii et alii quamplures, multique capti Britanniam perducti sunt. Les premières annales de Fontenelle, page 87.

(106) *Respogius, filius Nomenogii, ad Karolum ueniens, in urbe Andegauorum datis manibus suscipitur et tam regalibus indumentis quam paternae potestatis ditione donatur, additis insuper ei Redonibus, Namnetis et Ratense. Annales de Saint-Bertin, pages 63-64.*

(107) *Anno DCCCLII - Lanbertus comes a Gauzberto Cenomannensium comite kl. maii occiditur. Chronicon Aquitanicum, page 253. Ipso tempore Lanbertus a Gausberto iuueniculo interimitur, et frater eius Vuarnarius iussu regio capitalem exceptit poenam. Les premières annales de Fontenelle, page 89.*

III

Si ce tableau chronologique et géographique s'avère conforme aux données des sources, le premier but de cette enquête est déjà atteint, car le propos de l'historien n'est pas d'imposer une théorie, mais de retrouver par-delà des lacunes inévitables la réalité des événements. En poussant plus loin la curiosité, n'est-il pas légitime de chercher avec la même prudence les enseignements que comporte le choix fait par Charles le Chauve de ses itinéraires ? Ces déductions sont de trois ordres : juridique, géographique et historique.

Une importance extrême a été donnée ici à l'étude des formules de datation des diplômes royaux, puisque seules elles permettent de contrôler, de préciser les indications fournies par les sources narratives. Leur interprétation pose un grave problème qu'accusent les divergences entre les identifications qui viennent d'être proposées et celles qu'avaient adoptées d'aussi illustres historiens que Léon Levillain ou Ferdinand Lot. Notre recherche fait couvrir à l'ost royal des étapes quotidiennes de vingt à trente kilomètres (108) ; cette moyenne pouvant exceptionnellement être doublée pour la cavalerie ou lorsque le contact de l'ennemi est recherché (109). Ces marches coïncident également avec le tracé général des différents itinéraires, dont les points de départ et d'arrivée sont ordinairement bien connus. De même ont été écartés les hypothétiques replis qu'aucune avance ennemie ou nécessité stratégique n'imposaient. Cela est particulièrement net pour les expéditions de 845 et 851. A propos de la marche d'août-octobre 845 vers Rennes, F. Lot avait reconnu dans les domaines appelés *Avegium* et *Rausiacus* Avessé et Roëzé sur la Sarthe, ce qui l'obligeait à faire revenir le roi sur ses pas. Faute de pouvoir donner des motifs à ce retour en arrière, il justifiait ainsi ses identifications : « On ne comprend pas que Charles qui se dirige sur Rennes (...) et se trouve à Avessé sur la ligne Le Mans-

(108) Carlrichard BRÜHL, *Fodrum, Gistum, Servitium regis*, t. I, page 66 ; F. VERCAUTEREN, *L'hôtel du roi (à propos d'un livre récent)*, dans *Le Moyen Age*, t. LXXIV, 1968, page 581.

(109) F. LOT admet une vitesse de 55 à 60 kilomètres par jour pour la poste carolingienne, *Les jugements d'Aix et de Quierzy (28 avril et 6 septembre 838)*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXXII, 1921, page 306, note 4 ; cf. *supra*, page 16.

Entrammes-Rennes, eût rétrogradé d'Avessé à trente kilomètres environ en arrière. Nous sommes en présence évidemment d'une divergence entre l'*actum* et le *datum*. L'itinéraire exige que Charles ait passé d'abord par *Rausiacus* ; à plus forte raison si cette localité doit être identifiée non avec Roëzé, mais avec Saint-Georges-du-Rozay (...) comme le suppose M. Levillain » (110). Au sujet du diplôme du 3 juillet 851 fait *in loco qui dicitur Litnus*, identifié avec Lézin, sur la Vilaine, il écrivait : « Sans doute est-il [Charles] déjà en Anjou ou près d'y entrer le 3 juillet, car à cette date il ratifie un échange entre Doon et Eudes respectivement évêque et comte d'Angers (... [le n° 139 de l'éd. G. Tessier]). Dans ce dernier acte il existe une discordance entre l'*actum* et le *datum* : concédé le 3 juillet en Anjou, le diplôme a été délivré à Lézin (douze kilomètres de Redon, au nord-est) entre le 18 et le 22 août » (111).

Lot faisait sienne une doctrine formulée par Dom Mabillon (112), puis adoptée par Th. Sickel (113), A. Giry (114) et L. Levillain (115). Suivant cette théorie, un certain temps peut s'écouler entre l'énoncé de l'acte juridique relaté dans le diplôme et sa mise par écrit ; la donnée topographique coïnciderait avec l'accomplissement de l'acte juridique et la date avec l'instrumentation. Ainsi pensaient-ils résoudre les contradictions de certaines formules de datation ; cela permettait notamment de proposer des itinéraires royaux rationnels sans ces retours en arrière incompréhensibles autrement.

La présente enquête montre qu'un examen systématique de la toponymie des régions traversées par Charles le Chauve est de nature à concilier la donnée chronologique et l'autre. Cette

(110) F. Lot, *Le règne de Charles le Chauve*, page 152, note 1.

(111) *Ibid.*, page 227, note 3.

(112) *De re diplomatica libri VI*, Paris, 1681, 1 vol. in fol., page 192.

(113) *Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata*, Vienne, 1867, 2 vol. in 8°, t. I, pages 235-238.

(114) *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, 1 vol. in 8°, pages 587-588, *Etude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, t. XXXVI, 2° partie, pages 209-210.

(115) *Recueil des actes de Pépin I^{er} et de Pépin II rois d'Aquitaine (814-848)*, ... Paris, 1926, 1 vol. in 4° (*Collection des Chartes et diplômes ... publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*), pages LXXIX-LXXXI.

approche conforte la théorie défendue par J. Ficker (116), H. Bresslau (117), J. de Font-Réaulx (118), G. Tessier (119) qui affirme la simultanéité des deux éléments de la formule de datation ; son apposition, qu'elle ait été accomplie directement par celui qui avait grossoyé l'acte ou après coup, est le fait d'un des membres de la chancellerie royale qui suivait Charles dans ses déplacements (120). Il faut donc en inférer que le roi était présent là où ses différents diplômes furent instrumentés. Notre adhésion à cette doctrine est d'autant plus ferme que nous tenons qu'en règle générale la charte carolingienne était dispositive (121).

La localisation du domaine appelé *Carisiacus* dans la formule de datation du diplôme du 14 octobre 843 posait par contre-coup la question du tracé de la frontière ouest du *pagus* d'Angers à l'époque carolingienne. Admettre avec F. Lot qu'il s'agirait de *Catiacus*, domaine donné avec celui de *Lauriacus* par Charlemagne à l'abbaye de Prüm, et où il faudrait reconnaître les actuels Chazé-sur-Argos et Loiré, introduit dans l'évolution du premier toponyme une mutation difficilement explicable. Un triple postulat orientait la réflexion de Lot : il admettait que la limite entre les diocèses d'Angers et de Nantes sous l'Ancien Régime correspondait à celle qui les séparait aux temps carolingiens ; il était persuadé que pour se rendre de *Francia* à Rennes, il fallait alors passer par Angers ; il croyait enfin que le roi avait assisté au synode tenu à *Lauriacum*, en Anjou, au mois d'octobre 843. Or rien n'étaye ces trois conclusions, bien au contraire. En revanche, les trois identifications que nous proposons, Chérisay, Chouzé-sur-Loire et Laurière respectivement pour *Carisiacus*, *Catiacus* et *Lauriacus* conforte notre analyse qui situe sur le cours de la Mayenne et de la Maine la frontière commune à l'Anjou et au

(116) *Beiträge zur Urkundenlehre*, Innsbruck, 1877-1878, 2 vol. in 8°, t. II, page 242.

(117) *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, Berlin-Leipzig, 2 vol. in 8°, t. II, page 457.

(118) *La chancellerie carolingienne*, dans *Le Journal des Savants*, 1944, pages 134-135.

(119) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. III, pages 125-129, *Diplomatique royale française*, Paris, 1962, 1 vol. in 8°, pages 112-114.

(120) *Ibid.*, page 114.

(121) Cf. la prochaine éd. d'un *Recueil des actes des ducs de Bretagne (944-1148)*.

Nantais, à tout le moins depuis la fin de l'Empire romain jusqu'au début du X^e siècle. C'est à partir du premier quart de ce siècle que les vicomtes puis comtes d'Anjou ont annexé la région qui s'étend outre-Maine et Mayenne jusqu'à la limite actuelle du département de la Loire-Atlantique, proche de celle qui était assignée au diocèse de Nantes depuis la fin du Moyen âge (122).

Enfin, ces différents itinéraires de Charles le Chauve permettent de reconnaître les régions où le roi pouvait bénéficier de fidélités vivaces et de projeter quelques lueurs sur la distribution des pouvoirs dans le comté de Rennes et la Bretagne du Nord. Une constatation d'évidence s'impose : lorsque Charles avançait en direction de la frontière sud de la Bretagne, il était toujours battu, que ce fût en 845 à Ballon ou en 851 à Jengland-Beslé. Il atteignait au contraire sans difficulté la région de Rennes. La résistance insurmontée du sud tient à la solide implantation de Noménoé dans le comté de Vannes.

Le nom du ou des comtes de Rennes qui accueillirent le roi demeure ignoré. Quant à l'évêque de la ville, Garnier, il siégea au synode tenu en même temps qu'un plaid général à Germigny-des-Prés en septembre ou octobre 843 (123). A l'ouest du Rennais, s'étendait le diocèse d'Alet ou de Poutrocoet, intégré au moins depuis le début du IX^e siècle dans l'organisation carolingienne. La formule de datation d'un acte transcrit sur un folio aujourd'hui disparu du cartulaire de l'abbaye de Redon montre qu'entre le 28 janvier 819 et le 28 janvier 820 Rorgon, futur comte du Maine, était comte de Poutrocoet (124). Ce fait est confirmé par un passage du Livre des miracles du bienheureux abbé Maur relatant la visite que lui firent à son domaine de *Brennowen* en Bretagne les personnes chargées de la restauration

(122) M. Philippe DAIN, *Les frontières de la Cité des Andes*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1968, pages 189-196, place Craon en territoire namnète, mais accepte le tracé traditionnel de Loiré à Ingrandes ; notre argumentation sera présentée dans *Naissance et formation du duché de Bretagne*.

(123) Dom MABILLON, *AA.SS. O.S.B., Saec. IV*, vol. II, pages 249-251 ; Mgr L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2^e éd., t. II, Paris, 1910, 1 vol. in 8^o, page 346.

(124) *Factum est hoc in VI anno, regnante domino LVDOVICO imperatore, Rorigone comite in Poutrocoet*, transcription du début du XVII^e siècle par André Du Chesne, Paris, Bibliothèque nationale, Mélanges de Colbert, vol. 46, t. II, fol. 239 V^o.

de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil (125). La pénétration carolingienne avait donc bien dépassé les comtés de la marche de Bretagne ; l'emprise avait même, peut-être, été plus forte dans le nord que dans le sud. Cela peut expliquer l'existence de cette faction bretonne qui se manifesta contre Noménoé en 845 et appela le roi à son aide. Ces divergences ne disparurent point lors de l'entrevue de septembre ou octobre 851 à Angers puisque l'année suivante, Salomon, cousin d'Erispoé, devenu le fidèle du roi, reçut de lui le tiers de la Bretagne ; les Annales de Saint-Bertin n'indiquent pas si les *pagi* de l'ancienne marche avaient été pris en compte lors de cette concession (126). Toutefois une charte de donation du 12 septembre 853 concernant un bien situé dans la voirie de Lailé en Rennais précise qu'Erispoé et Salomon exerçaient conjointement leur autorité sur cette terre à ce moment-là (127). Le roi établissait ainsi entre les chefs bretons un germe de division qui s'exacerba jusqu'au meurtre, en 857, d'Erispoé par Salomon et Almar qui depuis longtemps ne s'entendaient plus avec lui (128).

La constitution d'un *regnum* breton s'étendant jusqu'au Maine et à l'Anjou eut des conséquences durables. Le centre de gravité de la principauté était déplacé vers l'est, dans des régions imprégnées par les institutions carolingiennes, ce qui devait assurer leur succès dans toute la Bretagne. Ces comtés de Nantes et de Rennes formèrent avec la voirie de Retz une *nova Britannia* où, après les invasions normandes, se forgea l'unité du duché breton.

Hubert GUILLOTTEL

(125) *Odo Glannafoliensis, Liber miraculorum beati Mauri abbatis*, éd. O. HOLDER-EGGER, *M.G.H. SS.*, t. XV, page 466. Vraisemblablement Bernéan, Morbihan, arrond. de Vannes, cant. de Ploërmel, com. de Campénéac.

(126) *Salomon Britto Karolo fidelis efficitur tertiaeque Britanniae parte donatur. Annales de Saint-Bertin*, page 64.

(127) ..., *per jussionem Erispoe seu Salomonis qui de ipsa terra eodem tempore sunt dominatores*. A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1863 (*Collection de doc. inédits*), page 367, n° XXXV de l'appendix ; l'interprétation de la formule de datation proposée dans cette édition, le 12 septembre 852, est inexacte : le 2 des ides de septembre à cette période ne tombe un mardi qu'en 853, il y eut donc lors de la compilation du cartulaire haplographie dans la transcription de l'année du règne de Charles le Chauve qui devait être la XIII^e et non la XIII^e.

(128) *Respogius dux Brittonum a Salomone et Almaro Brittonibus diu contra sese dissidentibus interimitur. Annales de Saint-Bertin*, page 75.